

Ecrit par le 9 février 2026

Édifices cultuels : une chance ou une charge ?



Dans le département de Vaucluse on dénombre plus d'un demi milliers d'édifices religieux tous cultes confondus. Certains de ces lieux cultuels ne sont pas en très grande forme. Aujourd'hui, propriétés des communes l'entretien de ces églises est aujourd'hui un vrai casse-tête pour les élus, et en particulier pour ceux des petites communes. Mais pourquoi diable la loi de 1905 actant de la séparation entre l'Église et l'État a-t-elle donné propriété aux communes ?

A la question une charge ou une chance, beaucoup d'élus vous répondrons que c'est d'abord une charge. Ces édifices religieux qui appartiennent au patrimoine national peuvent être dans certains cas de vrais pépites artistiques et constitués des atouts touristiques non négligeables. Conscient de ces enjeux, le Président de la République lançait le 15 septembre dernier une collecte pour le patrimoine religieux avec une ambition de réunir, pour les églises en péril des communes de moins de 10 000 habitants, 200

Ecrit par le 9 février 2026

millions d'Euros, sur 4 ans. Les fonds seront récoltés par la Fondation pour le Patrimoine et donnera droit à une exonération d'impôt. Dans le Vaucluse, le curé de Bollène, Marc Quatrefages, membre de la commission diocésaine d'art sacré, a été chargé de dresser un inventaire. Les choix vont être difficile. Pour certains édifices les besoins sont importants.

l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905

Mais comment se fait-il que la loi de 1905 qui acte la séparation entre l'Église et l'État a fait que les communes soient devenues propriétaires des églises tout ayant aucun droit sur leurs usages ? Un petit retour en arrière dans l'histoire est nécessaire. La loi de 1905 prévoyait que des associations devaient être chargées de la gestion des lieux de cultes. Contrairement aux cultes protestants et israélites, l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905, craignant notamment la création d'associations cultuelles diverses qui échapperait à sa hiérarchie. Ce refus a eu pour incidence de transférer aux communes la propriété de ces édifices comme le prévoyait la loi.

Même si les communes ne sont pas tenues d'en faire l'entretien sauf pour le clos et le couvert, souvent des questions de sécurité les obligent à investir. Si des financements extérieurs sont trouvés, comme des dons par exemple, le propriétaire est tenu d'effectuer les travaux et il peut aussi y apporter son concours financier. C'est sur ce schéma que la cathédrale Saint-Véran de Cavaillon a pu être rénovée (8M€ investit)

En pareil cas le cultuel se confond avec le culturel

Au-delà de la question de savoir si c'est à l'État ou l'un de ses représentants d'y investir des deniers publics, il faut bien reconnaître qu'en pareil cas le cultuel se confond avec le culturel. Et que la notion de patrimoine l'emporte sur toute considération religieuse. En définitive cette idée de souscription nationale, qui n'est qu'une forme d'impôt volontaire a de quoi satisfaire tous le monde, y compris les plus anticléricaux. Donne qui veut... reste à voir ce qui sera fléché en Vaucluse. En France, on dénombre pas moins de 100 000 édifices religieux ça risque d'être chaud !

Ecrit par le 9 février 2026

Région Sud : 215 940€ pour restaurer l'intérieur de l'église haute de Bonnieux



La [Région Sud](#) répond à l'appel du Président de la République concernant la fragilité du patrimoine religieux et vient de débloquer 2,7 millions d'euros pour l'année 2024 qui iront directement en faveur de la rénovation de ce patrimoine, ainsi que du petit patrimoine rural. « Nos églises, notre patrimoine religieux, c'est l'histoire, les racines et la vie de nos territoires », a déclaré [Renaud Muselier](#), président de la Région

Dès le 26 octobre prochain, plusieurs édifices de la région se verront attribués une aide pour effectuer des travaux. Dans le Vaucluse, l'église haute Saint-Gervais et Saint-Protais, classée Monument historique, à Bonnieux, va recevoir 215 940 € afin de restaurer son intérieur.

V.A.

Ecrit par le 9 février 2026

Douze nouveaux sites européens font leur entrée au patrimoine mondial de l'UNESCO

Ecrit par le 9 février 2026

Les nouveaux sites européens au patrimoine de l'UNESCO

Biens européens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023

- Patrimoine naturel
- Patrimoine culturel
- Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril



Inclut les DROM-COM, au 19 sept. 2023

Source : UNESCO



statista

Le Comité du [patrimoine mondial de l'UNESCO](#), qui se réunit actuellement à Riyad, en Arabie Saoudite, vient d'ajouter deux sites français au patrimoine mondial reconnu par l'organisation : la Maison carrée de Nîmes, ainsi que les volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique. Ces deux biens - l'un culturel, l'autre naturel - font ainsi monter à 51 le nombre de sites classés en France.

Ecrit par le 9 février 2026

Lire aussi - « Nîmes : la Maison carrée inscrite au patrimoine mondial de l'humanité »

Jusqu'ici, cette année, 33 nouveaux biens ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont douze en Europe (ainsi que deux en Turquie et un en Azerbaïdjan). La majorité sont des lieux culturels, comme le site archéologique de Jodensavanne, au Suriname, qui a également été ajouté à la liste cette année. Seul quatre des 33 sites pour le moment reconnu en 2023 sont des sites naturels : en plus de la Montagne Pelée en Martinique, le plateau du Karst et les grottes évaporitiques de l'Apennin du Nord, en Italie, le parc national des monts Balé, en Éthiopie, ainsi que le massif forestier d'Odzala-Kokoua, au Congo, ont ainsi rejoint la liste. Le site préhistorique contesté de Tell es-Sultan, situé en Cisjordanie dans la vallée du Jourdain, fait également partie des lieux distingués par le Comité, et d'autres pourraient rejoindre ces lieux d'exception dans les jours à venir. Le centre historique de la ville d'Odesa, en Ukraine, a également été ajouté à la liste du patrimoine mondial en péril.

Ecrit par le 9 février 2026

Les nouveaux sites européens au patrimoine de l'UNESCO

Biens européens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2023

- Patrimoine naturel
- Patrimoine culturel
- Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril



Inclut les DROM-COM, au 19 sept. 2023

Source : UNESCO



Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

Valentine Fourreau, Statista.



statista

Ecrit par le 9 février 2026

Nîmes : la Maison carrée inscrite au patrimoine mondial de l'humanité



Le monument antique rejoint le club très fermé des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) vient d'inscrire la Maison carrée au patrimoine mondiale de l'humanité. Il s'agit du 51e site français à rejoindre cette liste prestigieuse.

Le monument romain, construit au Ier siècle figure aussi désormais aux côtés [des autres sites régionaux classés par l'Unesco](#) : le théâtre antique et l'arc de triomphe d'Orange ainsi que les monuments romains et romans d'Arles depuis 1981, le Pont du Gard depuis 1985, le Centre historique d'Avignon (incluant le Palais des Papes, le pont St Bénezet, les remparts, la basilique Notre-Dame des Doms et le musée du

Ecrit par le 9 février 2026

Petit Palais) depuis 1995, l'Abbatiale de Saint-Gilles du Gard (au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France) depuis 1998, la Grotte Chauvet en Ardèche depuis 2014 et la Cité Radieuse de Le Corbusier à Marseille depuis 2016. Un club des 7 (désormais 8 ?) qui s'est notamment regroupé en 2019 afin de créer une offre touristique commune et mutualiser les outils et les moyens de promotion.

De son côté, la Ville de Nîmes a délégué depuis 2021 la gestion de la Maison carrée à la société [Edeis](#) qui [a revu depuis la muséographie](#) du site antique.

Les Sites antiques de Vaison-la-Romaine, 8^e Monument préféré des Français



Ce mercredi 13 septembre, quelques jours avant les journées européennes du patrimoine, qui ont lieu ces samedi 16 et dimanche 17 septembre, Stéphane Bern a annoncé le Monument préféré des Français 2023. Les Sites antiques de Vaison-la-Romaine, qui regroupent Puymin, la Villasse et le Pont Romain et qui

Ecrit par le 9 février 2026

étaient dans la course, se sont positionnés à la 8^e place, sur les 14 monuments en lice. C'est le Château fort de Sedan, dans les Ardennes, qui a remporté le plus de votes de la part du public et a été élu Monument préféré des Français 2023.

Le classement :

1. Château fort de Sedan (Ardennes, Grand Est)
2. Abbaye de Cluny (Saône-et-Loire, Bourgogne Franche-Comté)
3. Domaine de Chaalis (Oise, Hauts-de-France)
4. Haras national du Pin (Orne, Normandie)
5. Trois-mâts Belem à Nantes (Loire-Atlantique, Pays de la Loire)
6. Basilique Notre-Dame de Fourvière à Lyon (Rhône, Auvergne Rhône-Alpes)
7. Phare de la Coubre à la Tremblade (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine)
8. Sites antiques de Vaison-la-Romaine (Vaucluse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
9. Citadelle de Port-Louis (Morbihan, Bretagne)
10. Place Nationale à Montauban (Tarn-et-Garonne, Occitanie)
11. Château royal de Blois (Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire)
12. Bibliothèque nationale de France Site Richelieu à Paris (Île-de-France)
13. Fort Saint-Louis en Martinique (Outre-Mer)
14. Citadelle d'Ajaccio (Corse-du-Sud)

Pour visionner l'émission en replay, [cliquez ici](#).

V.A.

Devenez tailleur de pierre pour les journées du patrimoine

Ecrit par le 9 février 2026



Les 40^e journées européennes du patrimoine auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre. Pour l'occasion, le Palais des papes accueillera gratuitement le public.

Enfilez vos gants et votre casque et devenez tailleur de pierre lors d'un atelier au pied de la Tour de la Campane animé par l'entreprise [Sèle](#), qui présente le métier de tailleur de pierre et le chantier du Palais des papes, et mettra à disposition des pierres et des outillages pour les visiteurs. Les ateliers se feront de 9h à 16h30.

Plus d'informations au 06 30 22 85 86 ou culture@vaucluse.fr

V.A.

Ecrit par le 9 février 2026

Aramon organise son 1er running du Patrimoine



Pour ouvrir les journées du Patrimoine, la ville d'Aramon et l'association « Courir à Aramon » organisent leur premier running du Patrimoine, ce vendredi 15 septembre.

D'environ 6km, le parcours verra ses participants traverser, à la lampe frontale, plusieurs bâtiments et lieux emblématiques de la ville tels que l'Hôtel de Ville, les Arènes, l'Eglise, le Château, la Halle des Sports et bien d'autres. Ce premier running n'aura pas de chrono, en revanche l'inscription auprès de l'association Courir à Aramon est obligatoire.

L'organisation de cet évènement fait suite à un désir de la ville de mettre en avant son patrimoine de manière différente et d'unir les forces du tissu associatif à celles de la municipalité dans le secteur de

Ecrit par le 9 février 2026

l'animation. L'évènement est organisé avec le soutien de l'OCPA Aramon, les Amis de Saint Pancrace et les Amis du Château d'Aramon.

Vendredi 15 septembre. Départ à 20h30 sur le Planet, Aramon.

Le collectif Luminagora va illuminer le patrimoine de Gordes



Ecrit par le 9 février 2026

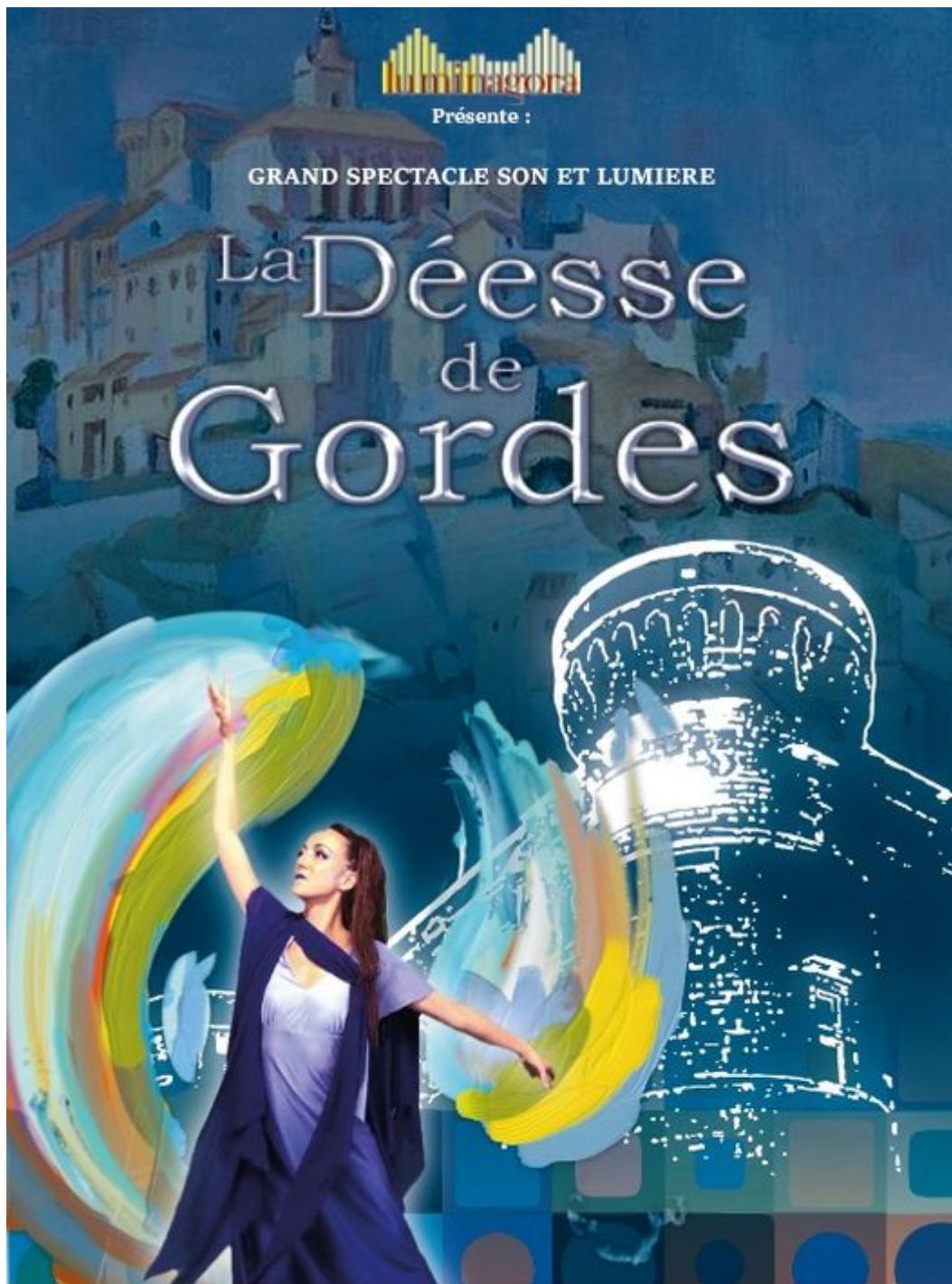
Ce vendredi 15 septembre, la commune de Gordes va accueillir un spectacle mêlant sons et lumières intitulé 'La déesse de Gordes' retracant l'histoire de la commune du Luberon grâce à un vidéomapping projeté sur le Château. Initié par [la mairie de Gordes](#), cet événement fera également l'objet d'un tournage de l'émission *Des racines et des ailes* diffusée sur France 3.

Le collectif [Luminagora](#), qui a pour objectif la valorisation du patrimoine en projection monumentale et par le spectacle vivant, va illuminer le Château de Gordes avec le spectacle 'La Déesse de Gordes' ce vendredi 15 septembre à 22h. Trois vidéo projecteurs et deux projecteurs laser seront installés pour mettre en lumière une des façades du Château.

Le spectacle retracera 2000 ans de la commune avec l'animation d'archives (tableaux, fresques, documents anciens), couplée à la création de visuels autour des celtes, des romains, des rois, des barons, des marquis et autres comtes de Provence, des temps modernes et du protestantisme, mais aussi des artistes qui sont passés par Gordes. L'eau et la nature, deux thématiques importantes en Provence et pour la commune, seront aussi évoqués, sans oublier les valeurs de la Provence, sa langue, son folklore, et son artisanat. La création de ce spectacle a pu être possible grâce aux financements de [la mairie de Gordes](#), à Luminagora, mais aussi grâce à la participation des associations, historiens, ou encore artistes de Gordes, ainsi que celle des acteurs du tourisme locaux comme [Destination Luberon](#). Un événement organisé dans le cadre de la 2e édition de la fête annuelle de l'Amitié créé par la municipalité.

Cet événement va également l'objet d'un tournage de l'émission *Des racines et des ailes*, consacrée au patrimoine, à l'histoire et à la connaissance, et diffusée sur France 3, la chaîne télévisée souhaitant réaliser un reportage sur un village autour de la mise en place d'un spectacle historique qui met en valeur le patrimoine.

Ecrit par le 9 février 2026



DESTINATION
LUBERON

Château de Gordes
Vendredi 15 Septembre - 21h30



Ecrit par le 9 février 2026

Le spectacle débutera à 22h et non 21h30.

Vendredi 15 septembre. 22h. Château de Gordes.

Exemple de ce que fait Luminagora.

V.A.

Loto du patrimoine : le Château de Cadenet parmi les projets retenus



Ecrit par le 9 février 2026

La liste des 100 lauréats départementaux de la 6ème édition du Loto du Patrimoine vient d'être dévoilée. En Vaucluse, c'est le Château de Cadenet qui a été retenu et qui va pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le Loto du Patrimoine. Depuis son lancement en 2018, grâce à l'attachement des Français à leur patrimoine ce sont près de 230 millions d'euros qui ont permis d'aider plus de 850 sites pour leurs travaux de restauration.

« Les résultats visibles du Loto nous rappellent combien la sauvegarde du patrimoine est essentielle pour maintenir une activité jusque dans les plus petites communes, susciter les rencontres, transmettre les savoir-faire, entretenir la mémoire et redonner vie à des lieux liés à tant de souvenirs, de rêves et de projets », a déclaré Rima Abdul Malak, ministre de la Culture.

Le lauréat vauclusien, situé dans le Luberon

Pour cette 6ème édition du Loto du Patrimoine, 100 nouveaux sites en péril, répartis sur des territoires ruraux de 100 départements, ont été identifiés. Le montant de la dotation de chaque site départemental sera annoncé en fin d'année. Parmi les 100 lauréats, il y a le Château de Cadenet, dont il reste aujourd'hui principalement ses assises creusées et découpées dans les fragiles falaises sous-jacentes qui ont été transformées en un vaste réseau de caves, de galeries, d'escaliers, de grottes et d'habitats troglodytiques.

En 2019 des portions de roche de la falaise se sont effondrées sur des maisons de riverains. Il est donc urgent d'effectuer des travaux de sécurisation du front rocheux du site du château et de la plateforme médiévale. Ces travaux devraient débuter dès les prochains jours et la 1ère tranche devrait être achevée fin 2024.

Un autre lauréat luberonnais

Non loin de là, toujours dans le Luberon mais dans le département voisin, les Alpes-de-Haute-Provence, c'est le Moulin Délestic à Reillanne qui a été sélectionné. Ses pans de toiture et de murs se sont effondrés, il faut donc faire des travaux pour restaurer les toitures du monument et consolider les planchers afin de préserver les structures bâties et les équipements de meunerie.

Les travaux, qui devraient débuter au second semestre de 2024 et s'achever fin 2025, devraient permettre à la commune de réaliser son projet de restaurer les mécanismes et restituer le circuit hydraulique du moulin.

Appel à projets 2024

Il est d'ores et déjà possible de candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2024 de la Mission Patrimoine. les dossiers devront être déposés avant le 29 février 2024 via la plateforme dédiée.



Ecrit par le 9 février 2026

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture. Les projets sont retenus en fonction de l'intérêt patrimonial et culturel, l'état de péril, la maturité du projet, son impact sur le territoire et le projet de valorisation.